

Conseil communal du 31 mai 2018

Le conseiller Houbiers était excusé. Le conseiller Geelen a rejoint le conseil à partir du point 5.

Aucune question n'a été posée.

Les comptes annuels **2017 de la commune de Fourons** ont été approuvés (9 pour, 3 contre et 1 non valable). Le résultat sur base de caisse s'élève à 1.993.625 euros et la marge d'autofinancement revient à 698.421 euros. Explication a été donnée concernant l'objectif politique prioritaire.

Ensuite, il a été pris connaissance des comptes annuels **2017 du CPAS** de Fourons qui a clôturé cet exercice avec un résultat sur base de caisse de 248.556 euros et une marge d'autofinancement de 77.183 euros.

Le **gouverneur** a décidé qu'il n'y avait plus de raison d'intervenir dans le cadre de la surveillance administrative et que l'attribution du marché concernant relative à la contraction d'un crédit-pont au bénéfice de la fabrique d'église de Fouron-le-Comte pouvait être exécutée. Le conseil communal en a pris connaissance.

Le conseil communal a décidé d'approuver une **modification des modalités de ce crédit-pont** (10 pour, 3 contre et 1 non valable). Il a été décidé que la commune assurerait le paiement des travaux de restauration à l'église de Fouron-le-Comte et mettrait cette partie du prêt à charge de la commune. La partie utilisée pour le financement du local paroissial reste intégralement à charge de la fabrique d'église.

Ensuite, le conseil a émis un avis favorable concernant les **comptes annuels des différentes fabriques d'église**. Pour FSM et Teuven par 9 pour, 1 contre, 2 abstentions et 1 non valable. Pour REM par 13 pour et 1 non valable. Pour MOU par 8 pour, 1 contre, 2 abstentions et 1 non valable. Pour FLC par 10 pour, 3 contre et 1 non valable. Et pour FSP 10 pour, 1 contre, 2 abstentions et 1 non valable.

L'ordre du jour de l'assemblée générale d'**Ethias** a été approuvé et un délégué a été désigné (10 pour, 4 contre).

Puis, le conseil a décidé de voter les points 14, 15, 17, 18, 19 et 20 relatifs aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des intercommunales en un seul tour de scrutin (13 pour et 1 non valable).

Les ordres du jour des **assemblées générales** du Kleine Landeigendom, de l'Interlokale Vereniging Plaatselijke Groep Haspengouw, d'Infrac Limburg, d'Inter-Energa, d'Inter-Aqua, de De Lijn et de Woonzo ont été approuvés (10 pour, 3 contre et 1 non valable).

L'ordre du jour de l'assemblée générale de **Limburg.net** a également été approuvé avec une remarque (10 pour, 3 contre et 1 non valable).

Enfin, le **détachement structurel d'1 inspecteur de police** de la ZP Kempenland vers la ZP de Fourons a été approuvé avec entrée en vigueur le 1er juillet 2018 (13 pour, 1 non valable).